Politique de Sanofi relative à la protection des animaux
Penser Éthiquement

Sanofi doit moralement et légalement assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité de ses médicaments, vaccins, dispositifs médicaux, et produits de santé grand public. Pour répondre à cette obligation scientifique, l'utilisation responsable des animaux demeure essentielle à la recherche et en production. Le recours aux animaux représente une faible part mais une part indispensable de la stratégie globale de recherche et de contrôle analytique, qui inclut les méthodes non-animales, les approches digitales et la recherche clinique.

En tant qu'entreprise responsable, Sanofi s'engage à respecter, voire à dépasser, les réglementations et les normes relatives à l'utilisation et aux soins des animaux et à développer des approches alternatives. Sanofi souscrit pleinement à la règle des « 3R » (Réduire, Remplacer, Raffiner) dans le cadre de l'utilisation d'animaux pour la recherche et la production. Dans ce contexte, Sanofi n'a recours à des animaux qu'en l'absence de méthodes substitutives adéquates pour poursuivre une finalité identique (remplacer), en nombre le plus limité possible pour assurer la qualité des résultats scientifiques (réduire) et en mettant en oeuvre des pratiques exemplaires pour promouvoir le bien-être des animaux et limiter leur douleur ou leur souffrance au moyen de bonnes conditions d'hébergement et de traitement (raffiner). Sanofi ne permet le recours aux animaux que si le mérite scientifique et règlementaire des expérimentations animales est établi, moyennant une parfaite rigueur scientifique, des standards de soins élevés et un strict encadrement éthique.

Sanofi favorise une « Culture de la Protection de l'Animal » dont la valeur essentielle consiste à inscrire le recours aux animaux dans une démarche responsable. Un rapport est élaboré régulièrement et de manière transparente sur les programmes de soins et d'utilisation des animaux, ainsi que sur les avancées dans la gestion du bien-être animal et la démarche 3Rs.

Version originale (EN) STD-000282 (Août 2021) | 54, rue La Boétie 75008 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 53 77 40 00 | www.sanofi.com | cvo@sanofi.com

sanofi

Politique de Sanofi relative à la protection des animaux

Agir Éthiquement

Tous les collaborateurs et personnes travaillant sous la responsabilité ou pour le compte de Sanofi, quel que soit le site (sites de Sanofi, sites des sous-traitants ou sites des partenaires), et ayant recours aux animaux dans le cadre de leurs activités, ont le devoir de se conformer à la présente politique.

1. Les animaux ne peuvent être utilisés que si les résultats attendus des expérimentations auxquelles ils seront soumis contribuent à la protection et (ou) à l'amélioration de la santé humaine ou animale. Toute expérimentation impliquant des animaux doit être précédée d'une réflexion sur sa valeur scientifique et son bien-fondé réglementaire et éthique, ainsi que la rigueur et l'intégrité scientifique, avant d'être autorisée.

2. Les programmes « 3R », soutenus par les progrès scientifiques et technologiques, doivent encourager de manière proactive le remplacement, la réduction et le raffinement de l'utilisation des animaux dans la mesure du possible.

3. Les programmes de soins des animaux et les comités chargés d'encadrer les expérimentations sur l'animal doivent se conformer aux exigences des lois et règlements locaux, nationaux et internationaux.

4. Les comités d'éthique en expérimentation animale et les structures chargées du bien-être des animaux doivent évaluer, suivre et encadrer tous les aspects relatifs aux soins et à l'utilisation des animaux. Avant d'autoriser le recours à des animaux, ces comités doivent évaluer l'importance des contraintes imposées aux animaux en comparaison avec l'intérêt des résultats scientifiques attendus.

5. La direction des programmes concernant les animaux et la promotion de normes élevées de traitement et de soins sont confiées à des spécialistes qualifiés en médecine vétérinaire, en zootechnie et dans le bien-être des animaux, justifiant d'une formation et d'une expérience appropriées.

6. L'ensemble du personnel affecté aux soins et à l'utilisation des animaux doit recevoir une formation appropriée et bénéficier d'une formation professionnelle continue dans les domaines pertinents.

7. Des collaborateurs qualifiés et expérimentés doivent veiller, au quotidien, à ce que les animaux soient soignés avec attention et dans les plus brefs délais, et utilisés de manière appropriée.

8. Les installations hébergeant des animaux dédiées aux activités de recherche, de contrôles analytiques et de production sont conçues et entretenues de manière à fournir aux animaux des conditions environnementales qui satisfont aux besoins comportementaux et sociaux de leur espèce.

9. Tous les sites de Sanofi doivent chercher à obtenir l'accréditation de leur programme de soins et d'utilisation des animaux auprès d'organismes reconnus tels que l'AAALAC International.

10. Les partenaires externes (établissements de recherche sous contrat, éleveurs et fournisseurs et tout autre partenaire dont les laboratoires académiques et universitaires, les programme de collaboration scientifique...) doivent se conformer aux règlementations relatives au bien-être des animaux et respecter l'esprit de la Politique de Sanofi. Des professionnels de Sanofi évalueront régulièrement les partenaires externes et recommanderont ceux qui se conforment aux standards de Sanofi.

Une « Culture de la Protection de l'Animal » sur l'ensemble de nos sites, fondée sur l'engagement des professionnels et celui de l'entreprise, permet la mise en œuvre de programmes de soin de haut niveau et renforce la qualité de la science.

Version originale (EN) STD-000282 (Août 2021) | 54, rue La Boétie 75008 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 53 77 40 00 | www.sanofi.com | cvo@sanofi.com

sanofi